



Cagnotte spéciale 18 avril

Offre valable une seule fois par titulaire de compte PMU.fr temporaire ou définitif.

Les participants remplissant les conditions requises, à savoir : avoir engagé et gagné sur pmu.fr (web, mobile et tablette) à minima trois (3) e-paris hippiques (**hors e-Report+ et e-Tic3**) sur trois (3) courses différentes pendant la journée hippique du 18 avril 2022, se partageront le montant de 40 000€.

Les e- paris éligibles sont : **e-Couplé (Gagnant / Placé / Ordre), Couplé Ordre international, e-2sur4, e-Multi (e-Mini Multi), e-Quinté+.**

Cette dotation, octroyée en application de l'article 2 du Titre II du Règlement PMU des jeux et paris en ligne, sera disponible dans un délai d'un à dix jours ouvrés après la fin de l'offre sur le compte PMU.fr des participants sous forme de cash non retirable.

Toute notion "calendaire" et/ou "heure" et/ou de date s'entend par référence à la France métropolitaine.

Toute contestation ou réclamation relative à l'opération ne pourra être prise en considération au-delà d'un mois calendaire suivant le dernier jour de l'opération promotionnelle.

Toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement sera tranchée souverainement par le PMU.